


- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°010/2023

Envoyé en préfecture le 03/03/2023
Reçu en préfecture le 03/03/2023
Publié le 
ID : 039-200090579-20230301-D_2023_010-DE

SÉANCE DU 1^{er} MARS 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 85
Suppléants présents : 5
Pouvoirs : 9

Date de convocation :

23/02/2023

Date d'affichage :

03/03/2023

| | | | | | | | |
|-----------|----|--------|----|----------|---|---------------|---|
| Votants : | 99 | Pour : | 99 | Contre : | 0 | Abstentions : | 0 |
|-----------|----|--------|----|----------|---|---------------|---|

L'an deux mille vingt-trois, le premier mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents (85) :

AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CAPPELLI Célestin ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GUILLOT Evelyne ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Héléne ; NEVERS Jean-Claude ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNÉRI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents (5) : GIBOZ Brigitte ; JULLEROT Pascal ; MAURON Francine ; PARTY Annick ; RIQUOIS Jean-Pierre.

Excusés ayant donné pouvoir (9) : BELPERRON Pierre-Rémy à BOZON Fabienne ; BOILLETOT Jean-Marc à DUTHION Jean-Paul ; CASSABOIS Yannick à PROST Philippe ; DUFOUR Christiane à BAILLY Hervé ; GROSSIDIER Jean Charles à LONG Grégoire ; GUERIN Jean Luc à GIROD Franck ; HALBOURG Bertrand à PIETRIGA Guy ; PANISSET Marilyne à CHATOT Patrick ; PAIN Michel à BRUNET Hervé.

Excusés : CATILAZ Christophe ; DE MERONA Bernard (représenté par PARTY Annick) ; CAILLON Gérard (représenté par RIQUOIS Jean-Pierre) ; JOURNEAUX Cyrille ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal) ; RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine) ; VILLESECHE Anne.

Absents : ANDREY Patrick ; ARTIGUES Damien ; BIN Richard ; BRIDE Frédéric ; CIOE Bruno ; DUFOUR Anne ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; GROS-FUAND Florence ; LAMARD Philippe ; MOREL Alain ; MORISSEAU Gilles ; PAGET Jean-Marie ; PIERREL Stéphane.

Secrétaire de séance : GIROD Franck.

Objet : MOBILITE - Mise à disposition et tarification pour le service autopartage Lyvia

Rapporteur : Jean-Paul DUTHION

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Historique et contenu du projet BoMAT/Lyvia

Le 13 novembre 2019, le comité de pilotage de l'opération « Bouquet de Mobilités Alternatives pour tous dans le Haut-Jura » (BoMAT) a validé une programmation opérationnelle à l'échelle du Pays du Haut-Jura. Le détail de la programmation pour les communes de l'ancienne Communauté de communes Jura Sud porte sur :

- le stationnement vélo (implantation de consignes et arceaux vélos) ;
- l'implantation d'une borne de recharge à Moirans-en-Montagne (parking du champ de foire) ;
- l'autopartage (véhicule électrique et service associé) ;
- la facilitation du co-voiturage courte-distance (autostop organisé).

Le 6 février 2020, Terre d'Emeraude Communauté (TEC) a validé le plan d'action et le plan de financement de l'opération BoMAT, sollicitant un financement auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté au titre du Contrat de Territoire porté par le Pays du Haut-Jura et un financement LEADER auprès du GAL du Haut-Jura, et acceptant de prendre en charge la part non couverte par les subventions sollicitées. À ce titre, une convention a été signée entre TEC et la Parc Naturel Régional (PNR) du Haut-Jura pour le groupement d'achat relatif à la mise en œuvre de l'opération BoMAT, désormais désignée sous le nom de « Lyvia – Mobilité agile du Haut-Jura ».

Rappel sur l'organisation du projet Lyvia

Le Pays du Haut-Jura assure la coordination globale du projet : portage de l'étude de cadrage initiale, assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement des solutions de mobilité, coordination des groupements de commande, mise en œuvre des actions de promotion et de communication, évaluation du projet. Les EPCI portent les opérations d'aménagement, d'équipement et de déploiement des services de mobilité, ainsi que la gestion et l'entretien des équipements.

Exploitation du véhicule en autopartage

Un véhicule électrique (Renault Zoé) a été acheté par TEC dans le cadre d'un groupement de commandes coordonnée par le PNR du Haut-Jura. Afin de mettre en œuvre le service d'autopartage sur ce véhicule, le PNR du Haut-Jura a attribué le marché de service à l'opérateur CITIZ BFC, marché qui court jusqu'au 30/11/2023. Afin d'organiser la mise en œuvre de ce service, chaque EPCI est invité à signer une **convention avec le PNR du Haut-Jura**, afin de mettre à disposition le véhicule pour l'exploitation du service d'autopartage.

Tarification du service « autopartage »

La plupart des services d'autopartage payants pratiquent une tarification décomposée en deux parties : une composante « distance » facturée en €/km et une composante « temps » facturée en €/h. La première a pour objectif, au même titre qu'un litre de carburant, de payer le service énergétique rendu, tandis que la seconde a la double fonction de participer aux frais fixes (entretien particulièrement) et d'inciter les utilisateurs à ne pas immobiliser le véhicule en autopartage, et garantir ainsi une meilleure disponibilité du service.

La **tarification du service d'autopartage**, validée par le COPIL Lyvia, est la suivante :

| Formule | Composante « distance » | | Composante « temps » |
|-----------------|-------------------------|----------------|----------------------|
| | Moins de 200 km | Plus de 200 km | |
| Avec abonnement | 0,1 € / km | 0,2 € / km | 2 € / h |
| Sans abonnement | 0,1 € / km | 0,2 € / km | 4 € / h |

En outre, chaque EPCI a la possibilité de réviser ultérieurement les tarifs si nécessaire.

Le **BUREAU COMMUNAUTAIRE**, dans sa séance du 21 février 2023 a émis un avis favorable.

Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE VALIDER la mise à disposition au PNR HJ du véhicule électrique (Renault Zoé) basé à Moirans-en-Montagne pour l'exploitation du service d'autopartage ;

D'APPROUVER la signature de la convention de mise à disposition « Véhicule en autopartage » avec le PNR du Haut-Jura ;

D'ADOPTER la tarification du service d'autopartage comme suit :

| Formule | Composante « distance » | | Composante « temps » |
|-----------------|-------------------------|----------------|----------------------|
| | Moins de 200 km | Plus de 200 km | |
| Avec abonnement | 0,1 € / km | 0,2 € / km | 2 € / h |
| Sans abonnement | 0,1 € / km | 0,2 € / km | 4 € / h |

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget, chapitres 611 (dépenses), 7088 et 7477 (recettes),

DE CHARGER Monsieur le vice-Président en charge de l'environnement, de la transition écologique et énergétique, Jean-Paul DUTHION, de suivre ce dossier,

D'AUTORISER Monsieur le Président à engager les démarches et signer tout acte relatif à ce projet, ainsi que tout avenant après avis du bureau.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Publié le

ID : 039-200090579-20230301-D_2023_010-DE



Pour extrait conforme,


Le Président

